

Commission (Tutelle et territoires non autonomes) a adopté des résolutions sur les îles Falkland, l'île Maurice, la Guinée équatoriale, Muni, Fidji, les îles Cook et Gibraltar. Elle a également approuvé des recommandations concernant 26 petites îles, ainsi que des résolutions touchant la Guinée britannique, la province d'Ifni et le Sahara britannique et le territoire sous mandat du Sud-Ouest africain.

Le principal projet de résolution sur le Sud-Ouest africain qui a été adopté en Commission par 83 voix contre deux, avec 15 abstentions (dont le Canada) constatait l'existence d'une grave menace à la paix dans le Sud-Ouest africain et affirmait que toute tentative visant à annexer une partie du territoire constituerait un acte d'agression; la résolution invitait en outre l'Afrique du Sud à retirer toutes ses bases et installations militaires du Sud-Ouest africain, dénonçait les activités des compagnies étrangères à l'intérieur du territoire et demandait à tous les États d'appliquer les mesures d'embargo sur les armes et le pétrole qui avaient été recommandées dans la résolution de l'Assemblée en date du 13 novembre 1963. La Quatrième Commission a adopté sans objections deux autres résolutions concernant le Sud-Ouest africain, l'une sur les pétitionnaires, l'autre sur les programmes spéciaux d'enseignement et de formation dans la région.

Le 14 décembre, la Commission a adopté une résolution qui recommandait que la question d'Oman soit soumise à l'étude du Comité spécial des Vingt-Quatre sur le colonialisme. Elle a ensuite continué son examen de la question des territoires placés sous administration portugaise.

### **Cinquième Commission**

L'un des principaux points de l'ordre du jour de la Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires) était une proposition française qui demandait une étude détaillée de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. A la suite de l'examen de cette proposition, l'Assemblée générale a décidé le 14 décembre d'établir un comité spécial d'experts de 14 membres qui étudierait la question des finances de l'ONU et de ses institutions spécialisées; elle priait en outre le Secrétariat de dresser un bilan de la situation financière de l'Organisation au 30 septembre 1965 et de présenter une analyse détaillée des dépenses pour chaque genre d'activité. Le Comité d'experts doit soumettre à la prochaine session de l'Assemblée des recommandations sur les moyens d'assurer une meilleure utilisation des fonds et de faire en sorte que toute expansion d'activités tienne compte à la fois des besoins et des frais qu'elles entraînent.

Au cours de la période à l'étude, la Cinquième Commission a recommandé des nominations au Tribunal administratif, a élu des membres au Comité consultatif pour l'étude des questions administratives et budgétaires et a approuvé un certain nombre de recommandations émanant de cet organe consultatif. Elle a adopté un nouveau barème de quotes-parts d'après le rapport du Comité des contributions. La nouvelle échelle des quotes-parts qui sera utilisée afin de déterminer la contribution de chaque État membre au budget ordinaire des Nations